

Notice du Secrétaire général du Département politique, P. Micheli, au Président de la Confédération, H.-P. Tschudi, au Chef du Département politique, F. T. Wahlen, et au Chef du Département des Transports et de l'Energie, W. Spühler¹

Berne, 27 juillet 1965

En l'absence du Président de la Confédération, M. True Davis a remis à Monsieur le Conseiller fédéral Spühler le 26 juillet, à 17 h 00, le message ci-joint² du Président des Etats-Unis d'Amérique. Dans celui-ci le Président Johnson constate, d'une part, que l'agression contre le Vietnam a augmenté au cours de ces derniers mois et, d'autre part, que les efforts déployés par plusieurs gouvernements pour que le problème soit traité à une table de conférence se sont heurtés à l'opposition de Hanoï et de Pékin. Cette situation oblige les Etats-Unis à accroître leurs forces armées au Vietnam d'un nombre équivalent ou supérieur aux 80 000 hommes déjà sur place. Parallèlement, le gouvernement des Etats-Unis cherchera par tous les moyens à régler pacifiquement le conflit. Il prendra, en outre, les précautions nécessaires pour que la guerre ne se propage pas en Asie. L'objectif final des Etats-Unis demeure le suivant: mettre fin à ces interférences étrangères au Vietnam Sud de façon à ce que la population de ce pays puisse déterminer librement de son sort. Dans ces circonstances, le Président Johnson considère que la perspective d'une paix au Vietnam serait meilleure si les efforts des Etats-Unis étaient appuyés par d'autres nations partageant leurs intentions et leur préoccupation. Il demande à la Suisse d'augmenter l'assistance qu'elle a déjà octroyée au Vietnam.

M. le Conseiller fédéral Spühler ayant demandé à M. True Davis de préciser la signification du dernier alinéa de la lettre du Président Johnson dans lequel l'aide de la Suisse est requise, M. True Davis a remis un catalogue (ci-joint³) des prestations faites jusqu'à ce jour par différents pays et à déclarer [*sic*] que l'aide attendue de la Suisse était surtout d'ordre humanitaire.

Apparemment, une lettre analogue a été adressée à tous les pays du «monde libre». Nous constatons une fois de plus que les Etats-Unis, en s'adressant à nous à peu près dans les mêmes termes qu'à leurs alliés, méconnaissent notre position d'Etat neutre. La façon dont ils nous ont demandé par ailleurs, d'assurer conjointement ou en substitution de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas la transmission des communications qu'ils auraient éventuellement à faire à Pékin est également significative. J'en ai fait l'observation à M. Kellermann qui est venu me remettre une copie du message du Président Johnson. Je lui ai expliqué que si la Suisse faisait quelque chose au Vietnam cela ne pourrait être que de son propre chef, pour des motifs qui lui seraient propres, mais

1. *Notice (copie)*: E 2001(E) 1978/84 vol. 1039 (B.73.0). *Copies à J. Burckhardt, à A. R. Lindt, à la Section Ouest et à la Section Est du Département politique.*

2. *Cf. doss. comme note 1.*

3. *Cf. doss. comme note 1.*



non pas afin de répondre à un appel des Etats-Unis et d'appuyer la politique de ceux-ci. Ce point devrait, me semble-t-il, être relevé dans la réponse du Conseil fédéral.

Une action humanitaire de la Suisse au Vietnam pour chercher à soulager les souffrances de la population civile de ce pays serait certainement justifiée. Il n'est guère envisageable, toutefois, de le faire en relation avec l'accroissement de l'effort militaire américain. MM. Lindt et Burckhardt que j'ai consultés pensent avec moi qu'une réponse négative devrait être donnée au Président Johnson. On pourrait ajouter que le Conseil fédéral se réserve de décider lui-même en toute indépendance quand et comment il entend apporter une aide de la Suisse à la population vietnamienne⁴.

4. *Pour la décision du Conseil fédéral, cf. le PVCF N° 1328 du 10 août 1965, dodis.ch/31934.*